

**Fonds de droit français**

**QUADRIGE FRANCE  
SMALLCAPS**

**RAPPORT ANNUEL**

31/12/2024

**Société de Gestion : INOCAP GESTION  
Dépositaire : Caceis Bank  
Commissaire aux Comptes : KPMG Audit**

INOCAP GESTION - 25, rue de la Ville l'Evêque - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	7
3. Rapport de gestion	8
4. Informations réglementaires	12
5. Certification du Commissaire aux Comptes	16
6. Comptes de l'exercice	20
7. Annexe(s)	68
Information SFDR	69



# Information Clé pour l'Investisseur

## QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS – Part C

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

Nom du produit : Quadrige FRANCE SMALLCAPS

Nom de l'initiateur : Groupama Asset Management

Code isin part C : FR0011466093

Site internet : [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com)

Contact : Appelez le 01 42 99 34 60 pour de plus amples informations

Autorité compétente : l'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Groupama Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Groupama Asset Management est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production : 12/06/2025

### Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce produit ?

**Type :** QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS (ci-après « l'OPCVM » ou le « Fonds » ou le « FCP ») est un Fonds commun de placement de droit français. Le Fonds n'a pas de personnalité morale.

**Durée :** l'OPCVM a été créé le 02/07/2013 pour une durée de 99 ans

**Objectifs :** L'objectif du Fonds est d'optimiser la performance, sur une période d'au moins 5 ans, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire basée sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations qui font de l'innovation un catalyseur de leur développement et ce sans référence à un indice. Toutefois, à titre d'information, la performance du Fonds pourra être comparée, a posteriori, à l'indicateur composite suivant : pour **10% l'indice Euronext Growth All Share Index dividendes réinvestis et pour 90% l'indice CAC Small dividendes réinvestis**. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon une approche « Best in Universe » visant une meilleure prise en compte des risques associés aux titres sélectionnés en portefeuille. L'approche « Best in Universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Le Fonds est classé dans la catégorie « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La stratégie d'investissement est basée sur le « stock picking » de sociétés ayant un ambitionnant à une position de « leadership » sur une ou plusieurs activités de niche, un avantage concurrentiel éprouvé, une forte génération de flux de trésorerie, un bilan solide ou un historique de résultats offrant une bonne visibilité à moyen terme. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives et quantitatives à partir de sources internes et externes des sociétés de petites et moyennes capitalisations. L'ensemble des secteurs économiques peut être représenté sans contrainte d'exposition. Le Fonds peut intervenir sur tous les marchés européens, tout en privilégiant les actions françaises, en orientant les investissements vers des sociétés innovantes dont leurs ruptures technologiques, industrielles et commerciales leur permettent d'accroître leur marge et qui réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires à l'export.

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision d'investissement et de désinvestissement.

À la suite de la détermination d'un univers d'investissement avec un processus de notation interne rigoureux sur la qualité des fondamentaux financiers, un filtre ESG est alors appliqué sur ces sociétés respectant les critères qualitatifs et les fondamentaux financiers. Toute société ayant une note de 0 sur un des critères E, S ou G sera exclue du périmètre d'investissement du fonds. Par ailleurs, la gestion s'assure que les sociétés éligibles ne font pas l'objet de controverses très sévères et ne rentrent pas dans le périmètre d'exclusion. La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Le taux d'analyse de notation extra-financière sera strictement supérieur à 90% (nombre d'émetteurs). Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus de l'OPCVM.

Les critères retenus dans la grille d'évaluation sont à titre d'exemple :

- Environnementaux : empreinte carbone en tonne de CO2 équivalent en fonction du CA, politique environnementale et systèmes de management, ...
- Sociaux : controverse sociale du métier, taux de rotation des effectifs, ...
- Gouvernance : séparation des fonctions chairman/CEO, indépendance du conseil d'administration ou de surveillance,...

Le Fonds étant éligible au PEA et au PEA PME, il respecte un investissement minimum de 75% en titres éligibles au PEA PME. Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 100% de son actif sur des actions des pays de l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif sur des actions de pays hors de l'Union Européenne,
- 25% maximum de son actif en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, dont la notation, au moment de l'acquisition, ne sera pas inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente d'une autre agence de notation). En cas de dégradation de la notation, le Fonds cédera la ou les positions visée(s),
- 10% maximum de son actif dans des OPCVM de tout type de classification

Les titres intégrant des dérivés peuvent être occasionnellement utilisés (dans la limite de 10%). Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA) et aux bons de souscriptions. Il n'y aura pas de surexposition au risque actions.

L'OPVM bénéficie du label Relance et respecte les règles de ce label.

**Affectation du résultat :** capitalisation des revenus.

**Condition de souscription et rachat :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour de bourse ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour.

Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré précédent.

**Fréquence de valorisation :** chaque jour ouvré à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel d'Euronext)

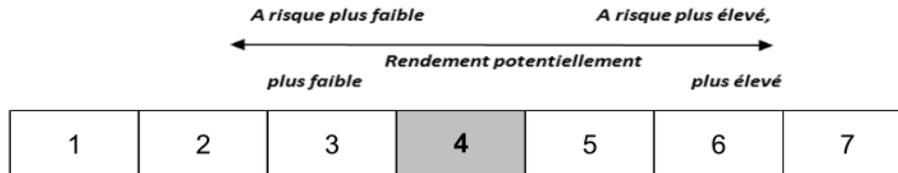
**Recommandation :** L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs potentiels qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

**Investisseurs de détail visés :** Tous souscripteurs

**Assurance :** Non applicable

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique présenté ci-dessus traduit le niveau de risque auquel s'expose le souscripteur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Il est à noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 7 ne permet pas de

garantir votre capital tout comme la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les perspectives de gains sont limitées.

### Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur

**Risque de crédit :** Risque de dégradation ou de défaut pendant la période de détention de la qualité d'un émetteur

**Garantie :** Le Fonds n'est pas garanti en capital. Le risque de perte en capital est limité au montant investi.

## Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances,

ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 5 ans.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
Minimum : il n'existe pas de rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans			
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 820 €	4 130 €
	Rendement annuel moyen	-51,80%	-16,22%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 200 €	8 430 €
	Rendement annuel moyen	-37,98%	-3,35%
Scénario modéré	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 580 €	11 880 €
	Rendement annuel moyen	5,82%	3,50%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	16 050 €	17 130 €
	Rendement annuel moyen	60,46%	11,60%

Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée.

### Que se passe-t-il si Groupama Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il n'existe pas de système de garanti sur ce Fonds. Par ailleurs, le défaut de Groupama Asset Management n'aura pas d'impact sur les actifs de l'OPCVM.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coût au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 euros sont investis

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	379 €	2 425 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,78%	3,92%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,42 % avant déduction des coûts et de 3,50 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres ne comprennent pas les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	0.00% Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coût de sortie	0.00% Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.04% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière	204 €
Coûts de transaction	1,75% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	175 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0.00% Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années	0 €

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention minimale recommandée est de 5 ans en raison de la stratégie déployée dans le Fonds.

L'investisseur peut exercer son droit de rachat sans frais à tout moment, les ordres de rachat sont centralisés chaque jour de bourse ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris). Un rachat de l'investisseur avant la fin de la durée de placement recommandé pourrait avoir une incidence sur le rendement de l'investisseur.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations peuvent être adressées à Groupama Asset Management :

- Par courrier à l'adresse suivante : 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris – France ;
- Par téléphone au numéro suivant : 01 42 99 34 60 ;
- Par email à l'adresse suivante : [contact@inocapgestion.com](mailto:contact@inocapgestion.com)
- ou auprès de votre interlocuteur habituel au sein de la société de gestion ou votre distributeur

## Autres informations pertinentes ?

Les informations relatives aux performances passées du fonds sont publiées sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

Le nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées est de 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création du Fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées le sont toutes charges incluses.

Date de création de l'OPCVM : 02/07/2013

Devise : euro

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : La documentation réglementaire de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Groupama Asset Management – 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris - France – Tél : 01 42 99 34 60.

- lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : les valeurs liquidatives sont disponibles sur son site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com)

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il lui est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent

document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com)

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire par téléphone à l'adresse email suivante : [contact@inocapgestion.com](mailto:contact@inocapgestion.com)

Les informations clés ici fournies sont exactes et à jour au 12/06/2025

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### **Modification en cours de vie**

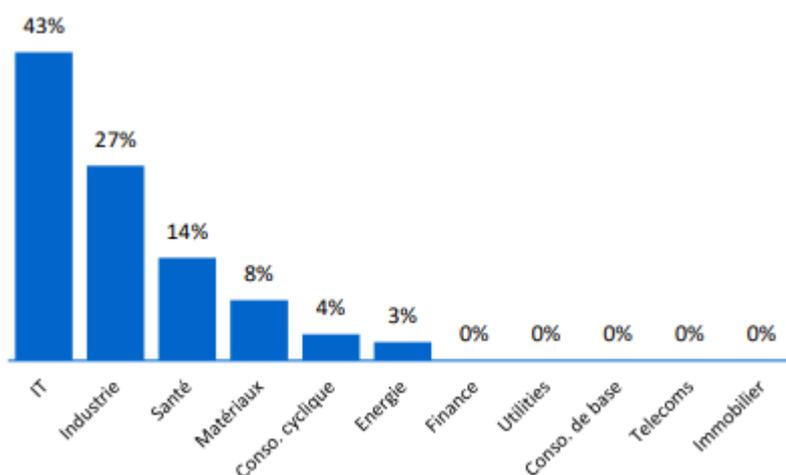
Au cours de l'année 2024, aucune modification substantielle n'a été apportée sur la stratégie et/ou les spécificités de l'OPCVM.

### 3. RAPPORT DE GESTION

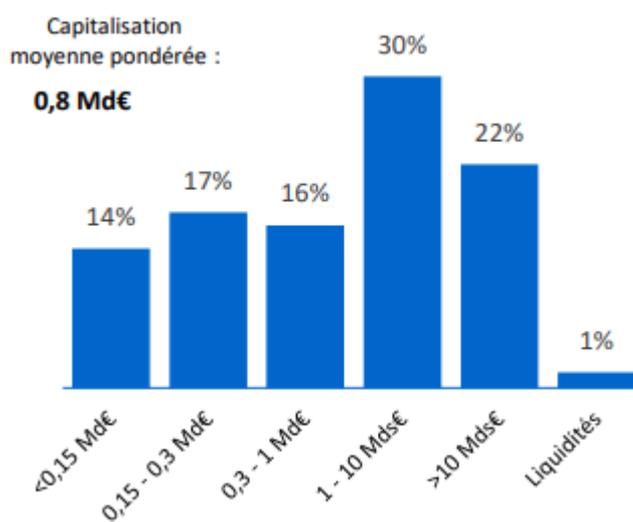
10 premières positions du fonds Quadrige France Smallcaps au 31/12/2024 :

- Soitec | 6,13%
- Lectra | 5,97%
- Exail Technologies | 5,77%
- Ekinops | 5,51%
- Guerbet | 5,49%
- Figeac Aero | 4,36%
- Quadient | 4,23%
- Lumibird | 3,95%
- Esker | 3,69%
- Exel Industries | 3,52%

Répartition sectorielle du fonds Quadrige France Smallcaps au 31/12/2024 :



Répartition du fonds Quadrige France Smallcaps par capitalisation boursière au 31/12/2024 :



Evolution de la capitalisation moyenne pondérée du fonds Quadrige France Smallcaps au cours de l'exercice 2024 :

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
<b>Capi. Moyenne en Mds€</b>	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8

*Données fin de mois*

Evolution du taux d'exposition action du fonds Quadrige France Smallcaps au cours de l'exercice 2024 :

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
<b>Taux d'exposition</b>	96,0%	98,6%	98,9%	99,6%	97,2%	93,3%	93,1%	96,3%	95,6%	97,3%	98,8%	98,5%

*Données fin de mois*

Le fonds Quadrige France Smallcaps au 31 décembre 2024 a une exposition de 92,34% aux titres éligibles au PEA-PME.

Sur l'ensemble de l'année 2024, Quadrige France Smallcaps enregistre une performance de -10,65% pour la part C et -9,55% pour la part I, en comparaison à l'indicateur de référence (90% CAC Small dividendes réinvestis + 10% Euronext Growth) qui a enregistré une performance de -6,99%.

Au 31 décembre 2024, la valeur liquidative de la part C, s'établit à 233,97, et à 97,164,60€ pour la part I.

Ci-dessous l'évolution de la valeur liquidative et de l'actif net de Quadrige France Smallcaps, au cours de l'année 2024 :

Part C :

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
<b>VL part C</b>	256,7	258,9	264,7	260,7	283,6	248,9	254,5	254,1	250,1	235,4	228,0	234,0
<b>Actif net en M€</b>	34,7	35,0	36,0	34,9	38,7	32,2	32,6	32,1	32,1	29,9	28,0	27,9

*Données fin de mois*

Part I :

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
<b>VL part I</b>	105435,4	106423,4	108899,0	107381,9	116709,1	102720,8	105164,3	105099,4	103950,8	97573,5	94592,7	97164,6
<b>Actif net en M€</b>	2,3	2,2	2,1	2,3	2,5	1,3	1,3	1,4	1,4	1,2	1,2	1,2

*Données fin de mois*

Durant l'année 2024, le fonds a tiré profit de la solide contribution de certaines convictions telles que ID Logistics et Figeac Aero.

**Figeac Aéro (+12,5%)\***, ETI française familiale figurant parmi les leaders mondiaux de la sous-traitance aéronautique. Figeac Aéro est spécialiste de la production de pièces de structure en alliages légers et en métaux durs, de pièces de moteurs, de trains d'atterrissage et de sous-ensembles. La solide exécution des dernières années se poursuit, avec une croissance organique d'environ +10% au cours des neuf derniers mois. Les ventes annuelles sont attendues proche de 440 M€, pour l'exercice clos à fin mars 2025. La visibilité reste très forte, avec un carnet de commandes qui atteint 4,7 Mds€, en progression de 1 Md€ au cours des 12 derniers mois. Les gains de parts de marché, les capacités industrielles excédentaires, la solide productivité

industrielle et la hausse des cadences de production de ses clients renforcent les perspectives de moyen terme. Début 2025, Figeac Aéro a revu à la hausse ses objectifs financiers 2028, avec à la clé davantage de croissance (CA supérieur à 600 M€), une rentabilité plus élevée, une amélioration de la génération de cash et un fort désendettement. Le cycle vertueux de la création de valeur, bien enclenché, s'accélère progressivement.

**ID Logistics (+24%)\***, spécialiste de la logistique dédiée avec une expertise reconnue dans le e-commerce, le retail et la grande consommation. Employant près de 30 000 collaborateurs, le groupe gère plus de 375 entrepôts dans 18 pays et propose une gamme complète de services comprenant l'entreposage, l'optimisation des chaînes d'approvisionnement et des solutions dédiées au e-commerce. ID Logistics est numéro 1 en France (30% du CA) et connaît une forte croissance à l'international (70% du CA), tirée par des zones à fort potentiel telles que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Europe de l'Est. En 2024, le groupe a dépassé une nouvelle fois les attentes. Son CA est ressorti en croissance de +19% dont +5% en France et +25% à l'international. Les Etats-Unis, en progression de +39% sur l'ensemble de l'année, s'affirment trimestre après trimestre comme le premier relais de croissance du Groupe

A contrario, certaines convictions ont contribué négativement à la performance du fonds comme Bénéteau, Lectra et Lumibird.

**Bénéteau (-29,3%)\***, leader mondial sur le marché du nautisme avec une large gamme qui couvre l'ensemble des segments de bateaux : voile et moteur. Le groupe est positionné sur le segment Voile mono et multicoques avec ses marques Bénéteau, Jeanneau, Lagoon et Excess qui représentent 49% des ventes. Dans la division Moteur (51% du CA), Bénéteau est leader sur le segment 40-60 pieds (marques Prestige et Bénéteau) dans un marché très fragmenté. En 2024, le groupe a été impacté par la baisse importante de son activité (CA annuel en baisse de -29%) du fait du phénomène de déstockage toujours en cours chez les concessionnaires.

**Lectra (-16,8%)\***, n°1 mondial des équipements automatisés pour la découpe des tissus et cuirs pour l'automobile, pour l'industrie de la mode et de l'habillement et pour l'ameublement. La stabilité des prises de commandes des systèmes de découpe en 2024 masque la très solide dynamique de croissance de sa division logiciels, avec des prises de commandes en croissance de +17%. Les fondamentaux de Lectra se sont une nouvelle fois renforcés, malgré la complexité conjoncturelle. Ses profits sont en croissance de +15% en 2024. Ses solutions Saas, au cœur de sa stratégie industrie 4.0, continuent leur percée avec la poursuite des prises de parts de marché dans le secteur de la Mode. L'objectif d'un CA Saas de 90M€ en 2025 pourrait être dépassé. La forte traction de son offre Saas combinée à une probable reprise des commandes de découpeurs courant 2025 pourraient réserver d'importantes surprises positives au cours des prochains trimestres.

**Lumibird (-23,2%)\***, ETI française industrielle, très innovante, leader des technologies laser. Ses ventes, qui ont doublé au cours des cinq dernières années pour atteindre 204 M€ en 2023, sont réalisées à hauteur de 84% à l'international, avec une solide répartition entre les Amériques (22%), l'Asie-Pacifique (22%) et l'Europe (44%). Elles se répartissent de manière équilibrée entre les activités de Défense, Spatial, Industrie et le marché du Médical (glaucome, rétine, cataracte) pour le diagnostic et le traitement. En 2024, l'activité de Lumibird a subi certains décalages de livraisons qui ont mené à une progression du CA annuel limitée à +1,7%. Une reprise de la croissance est attendue au cours des prochains mois. Par ailleurs, fin novembre, la société a indiqué qu'elle explorait une potentielle cession de sa division médicale de manière à se recentrer sur son pôle Photonique. Alors même que les synergies entre les deux activités sont limitées, une telle opération ferait sens et elle permettrait de mettre en lumière la forte sous-évaluation actuelle de Lumibird. La valorisation du pôle Médical est en effet estimée entre 250 et 300 M€, à comparer à une valeur d'entreprise pour l'ensemble du groupe Lumibird qui ressort à moins de 300 M€ actuellement.

**(\*Performance du cours de bourse des titres sur l'année 2024)**

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MANITOU BF	1 544 572,17	940 142,38
S.O.I.T.E.C.	1 561 693,90	382 491,57
ROBERTET SA	1 001 300,00	882 789,59
WAVESTONE	1 320 449,30	162 759,99
ESKER SA	68 682,42	1 297 178,09
VUSIONGROUP	214 882,69	1 088 793,95
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	430 092,02	826 238,30
BENETEAU	507 270,28	719 333,42
ID LOGISTICS GROUP	766 080,00	252 190,16
AUBAY	950 673,20	

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **REGLEMENTATION SFTR EN EUR**

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

## **PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES**

INOCAP a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments. Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la pro-activité des interlocuteurs, leur capacité à organiser des rencontres avec les sociétés, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation. Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation ainsi que la politique de meilleure sélection est disponible sur le site internet : [www.inocapgestion.com](http://www.inocapgestion.com).

## **COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION**

La société de gestion élabore un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation mentionné à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : [www.inocapgestion.com](http://www.inocapgestion.com).

## **MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES INVESTISSEURS DES DIFFERENTS DOCUMENTS ET RAPPORTS RELATIFS A LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL DE LA SOCIETE DE GESTION ET A SA MISE EN ŒUVRE**

La "politique d'engagement actionnarial" et le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé l'engagement actionnarial des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier être consultés, au siège social de la société de gestion sur simple demande. Le détail de la politique d'engagement actionnarial de la société de gestion est disponible sur le site internet de la société : [www.inocapgestion.com](http://www.inocapgestion.com).

## **COMMISSION DE MOUVEMENT**

INOCAP Gestion a prélevé sur le fonds des commissions de mouvements pour un montant de 182 398 € au cours de l'année 2024.

**INVESTISSEMENT EN INSTRUMENT DE LA SOCIETE DE GESTION** : Dans la lignée de l'information prévue à l'article 321-131 du Règlement Général de l'AMF, il est précisé que l'OPCVM n'investit sur aucun instrument financier émis ou géré par la société de gestion INOCAP Gestion.

## **CRITERES ESG**

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPCVM intègre de manière systématique et simultanément des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Chacun des critères E, S et G fait l'objet d'une analyse dédiée. L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques qui pèsent tout particulièrement sur les entreprises que nous sélectionnons en portefeuille conformément à la stratégie d'investissement de l'OPCVM.

## **INTEGRATION DES CRITERES DE DURABILITE**

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

## **RISQUE GLOBAL**

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC : La méthode retenue est celle de l'engagement.

## **EXPOSITION AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

L'OPCVM n'enregistre pas d'instruments financiers dérivés à son actif.

## **POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION**

La société de gestion dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive UCITS V ») et articles y afférents du Règlement Général AMF qui s'appliquent aux OPCVM. La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu'elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d'intérêts. La politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM et identifiés chaque année comme tels au moyen d'un processus associant la Direction Générale, les équipes de risque et la conformité. Le personnel de la société de gestion ainsi identifié perçoit une rémunération comprenant de façon équilibrée une composante fixe et une composante variable, faisant l'objet d'un examen annuel et basé sur la performance individuelle et collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire. La politique de rémunération est approuvée par la direction générale de la société de gestion.

Le détail de la politique de rémunération de la société de gestion est disponible sur le site internet de la société : [www.inocapgestion.com](http://www.inocapgestion.com).

Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion. Le montant total des rémunérations pour l'exercice est de 1 820 K€ pour la rémunération fixe des collaborateurs et 90 K€ pour la rémunération variable des collaborateurs. Cette rémunération concerne l'ensemble du personnel de la société de gestion.

Aucun OPCVM géré n'a versé une quelconque rémunération aux collaborateurs de la SGP. Le montant agrégé des rémunérations variables allouées aux membres du personnel visés à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier est de 74 K€. Il n'a été apporté aucune modification substantielle de la politique de rémunération de la société de gestion au cours de l'année. La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier le respect de la politique de rémunération.

L'effectif employé pendant l'exercice s'élève à 19 salariés dont 18 cadres.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

INOCAP Gestion  
25, rue de la Ville l'Evêque – 75008 paris

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS**

25 rue de la Ville L'Evêque - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de part,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Christophe Coquelin  
KPMG le 09/05/2025 11:27:48

Christophe Coquelin  
Associé

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>28 691 520,33</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	28 691 520,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances (D)</b>	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
<b>Dépôts (F)</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Prêts (I) (*)</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>28 691 520,33</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>5 082,00</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>523 874,23</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>528 956,23</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>29 220 476,56</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	32 581 429,23
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	-3 453 475,54
<b>Capitaux propres I</b>	<b>29 127 953,69</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>29 127 953,69</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	
<b>Emprunts (C) (*)</b>	
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	92 522,87
Concours bancaires	
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>92 522,87</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>29 220 476,56</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	632 370,46
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	29 819,27
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>662 189,73</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>662 189,73</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-822 041,23
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-822 041,23</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>-159 851,50</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>1 393,32</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>-158 458,18</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	-177 505,36
Frais de transactions externes et frais de cession	-325 829,02
Frais de recherche	-8 794,36
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>-512 128,74</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-217 923,95</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>-730 052,69</b>

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-3 179 065,24
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>-3 179 065,24</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>614 100,57</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-2 564 964,67</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>-3 453 475,54</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

L'objectif du Fonds est d'optimiser la performance, sur une période d'au moins 5 ans, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire basée sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations qui font de l'innovation un catalyseur de leur développement et ce sans référence à un indice. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon une approche « Best in Universe » visant une meilleure prise en compte des risques associés aux titres sélectionnés en portefeuille. L'approche « Best in Universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>30 756 178,58</b>	<b>33 906 755,46</b>	<b>36 877 479,49</b>	<b>37 727 623,96</b>	<b>29 127 953,69</b>
<b>Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C en EUR</b>					
Actif net	30 706 696,79	33 844 041,28	33 805 863,19	35 472 192,70	27 885 509,93
Nombre de titres	146 005,620	128 502,198	132 412,504	135 467,427	119 181,377
Valeur liquidative unitaire	210,31	263,37	255,30	261,85	233,97
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-15,74	71,01	-6,16	15,94	-5,85
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,92	-4,22	-3,61	-3,21	-1,40
<b>Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I en EUR</b>					
Actif net	49 481,79	62 714,18	3 071 616,30	2 255 431,26	1 242 443,76
Nombre de titres	0,595	0,595	29,705	20,995	12,787
Valeur liquidative unitaire	83 162,67	105 401,98	103 404,01	107 427,06	97 164,60
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-6 140,85	28 211,44	-2 473,40	6 488,18	-2 484,39
Capitalisation unitaire sur revenu	-303,88	-494,53	-279,75	18,13	689,02

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

## Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché règlementé sont évalués au prix de marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers sont valorisés au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Cependant, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité du Fonds sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE.

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Les instruments financiers non négociés sur un marché règlementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. En cas d'absence de cotation le jour de l'évaluation ou d'une cotation non réaliste, les instruments financiers sont évalués à leur valeur probable de négociation. Les évaluations et leurs justifications sont placées sous la responsabilité de la Société de Gestion et sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème Parts C	Taux Barème Parts I
1	Frais de gestion financière	Actif net	2,40% TTC maximum	1,20% TTC maximum
	Frais administratifs externes à la société de gestion			
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non Significatif	Non Significatif
3	Commissions de mouvements maximum perçues par la Société de Gestion	Prèlevement sur chaque transaction Action	0,30% TTC maximum	0,30% TTC maximum
	Commissions de mouvements maximum perçues par le dépositaire	Prèlevement sur chaque transaction	de 0€ à 42€ TTC	de 0€ à 42€ TTC
4	Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la performance annuelle du fonds au-delà d'une performance de 7% par an. Ces frais ne seront prélevés dès lors que la performance annuelle du fonds sera supérieure à 7% sur l'exercice comptable	

### La commission de surperformance :

La commission de surperformance est mise en place à compter de l'exercice comptable ouvert le 01/01/2023.

Le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds

- (i) d'une performance positive sur l'exercice,
- (ii) d'une performance minimale nette de 7% sur l'année

La commission de surperformance est calculée pour chacune des parts du fonds de manière indépendante.

La commission de surperformance est acquise à la Société de gestion.

### Méthode de calcul :

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un OPC fictif réalisant une performance annuelle de 7% par an et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

La surperformance générée par le fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, la provision cumulée au titre de la surperformance fera l'objet d'une reprise de provision limitée au montant de surperformance déjà provisionnée.

**Indice de comparaison :**

Le fonds n'ayant pas d'indicateur de référence, sa performance sera comparée à un seuil de 7% par an.

**Condition de positivité :**

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

**Rattrapage de sous-performance et période de référence :**

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée au seuil de 7% annualisé.

Il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La cristallisation de la performance est effectuée le 31 décembre de chaque année.

**Période d'observation :**

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois à partir du début de l'année 2023.

A l'issue de chaque exercice comptable du fonds, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence)
- Le fonds est en surperformance sur la période d'observation, dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

**Provisionnement :**

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL) :

- La commission de surperformance fait l'objet d'une provision de 15% de la surperformance dès lors que la performance du fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif réalisant une performance annuelle de 7% sur la période d'observation.
- ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous performance.

La base de calcul de la provision (surperformance) est déterminée par la différence positive entre la performance du fonds et le seuil de 7% détaillé ci-dessous.

Le mécanisme de rattrapage de la sous performance pendant la période de référence (5 ans) s'applique sur la différence entre la performance du fonds et le seuil de 7% annualisé.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le gestionnaire.

**Cristallisation :**

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice comptable de décembre 2023.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C	Capitalisation	Capitalisation
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>37 727 623,96</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	5 214 688,28
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-9 963 313,07
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-159 851,50
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-512 128,74
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-3 179 065,24
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>29 127 953,69</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	18 555,417	4 842 762,06
Parts rachetées durant l'exercice	-34 841,467	-8 693 310,51
Solde net des souscriptions/rachats	-16 286,050	-3 850 548,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	119 181,377	
<b>Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3,447	371 926,22
Parts rachetées durant l'exercice	-11,655	-1 270 002,56
Solde net des souscriptions/rachats	-8,208	-898 076,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12,787	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C FR0011466093	Capitalisation	Capitalisation	EUR	27 885 509,93	119 181,377	233,97
QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I FR0013280898	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 242 443,76	12,787	97 164,60

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	BELGIQUE +/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	28 691,52	27 863,79	827,73			
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>28 691,52</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>						

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	523,87				523,87
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>					<b>523,87</b>

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	523,87						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>523,87</b>						

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>					

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
	Souscriptions à recevoir	5 082,00
<b>Total des créances</b>		<b>5 082,00</b>
<b>Dettes</b>		
	Rachats à payer	23 936,68
	Frais de gestion fixe	59 252,98
	Frais de gestion variable	538,85
	Autres dettes	8 794,36
<b>Total des dettes</b>		<b>92 522,87</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-87 440,87</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
<b>Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	800 619,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	20 882,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	<b>-158 458,18</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	<b>-158 458,18</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-158 458,18</b>

### Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	<b>-167 268,73</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau	<b>-167 268,73</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-167 268,73</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	<b>-167 268,73</b>
<b>Total</b>	<b>-167 268,73</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

## Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>8 810,55</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>8 810,55</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>8 810,55</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	8 810,55
<b>Total</b>	<b>8 810,55</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>-730 052,69</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>-730 052,69</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-730 052,69</b>

### Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>-698 284,67</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>-698 284,67</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-698 284,67</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-698 284,67
<b>Total</b>	<b>-698 284,67</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

### Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>-31 768,02</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>-31 768,02</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-31 768,02</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-31 768,02
<b>Total</b>	<b>-31 768,02</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>28 691 520,33</b>	<b>98,50</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>28 691 520,33</b>	<b>98,50</b>
<b>Composants automobiles</b>			<b>704 653,56</b>	<b>2,42</b>
AKWEL	EUR	87 426	704 653,56	2,42
<b>Conglomérats industriels</b>			<b>1 269 938,92</b>	<b>4,36</b>
FIGEAC-AERO	EUR	213 077	1 269 938,92	4,36
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>1 074 235,20</b>	<b>3,69</b>
ESKER SA	EUR	4 119	1 074 235,20	3,69
<b>Emballage et conditionnement</b>			<b>518 400,60</b>	<b>1,78</b>
TFF GROUP	EUR	18 383	518 400,60	1,78
<b>Equipement et services pour l'énergie</b>			<b>739 853,28</b>	<b>2,54</b>
VIRIDIEN	EUR	14 544	739 853,28	2,54
<b>Equipements électriques</b>			<b>308 258,40</b>	<b>1,06</b>
MERSEN	EUR	14 964	308 258,40	1,06
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>1 599 397,20</b>	<b>5,49</b>
GUERBET	EUR	59 679	1 599 397,20	5,49
<b>Equipements et instruments électroniques</b>			<b>3 345 617,68</b>	<b>11,49</b>
ACTIA GROUP	EUR	214 846	588 678,04	2,02
EKINOPS	EUR	431 639	1 605 697,08	5,52
LUMIBIRD	EUR	122 996	1 151 242,56	3,95
<b>Equipements et produits de loisirs</b>			<b>350 145,18</b>	<b>1,20</b>
BENETEAU	EUR	39 699	350 145,18	1,20
<b>Logiciels</b>			<b>2 614 579,00</b>	<b>8,98</b>
CHARGEURS SA	EUR	32 000	316 160,00	1,09
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 474	559 383,00	1,92
LECTRA	EUR	66 886	1 739 036,00	5,97
<b>Logiciels et services internet</b>			<b>508 572,00</b>	<b>1,75</b>
CEGEDIM SA	EUR	39 888	508 572,00	1,75
<b>Machines</b>			<b>3 962 952,15</b>	<b>13,59</b>
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	96 758	1 679 718,88	5,76
EXEL INDUSTRIES SA-A SHS	EUR	23 878	1 026 754,00	3,52
MANITOU BF	EUR	54 371	912 345,38	3,13
PRODWAYS GROUP SA	EUR	574 514	344 133,89	1,18
<b>Ordinateurs et périphériques</b>			<b>1 233 713,88</b>	<b>4,24</b>
QUADIENT SA	EUR	65 763	1 233 713,88	4,24
<b>Produits chimiques</b>			<b>998 944,00</b>	<b>3,43</b>
ROBERTET SA	EUR	1 178	998 944,00	3,43

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>2 033 575,40</b>	<b>6,98</b>
BOIRON SA	EUR	21 853	585 660,40	2,01
VETOQUINOL SA	EUR	7 115	532 913,50	1,83
VIRBAC SA	EUR	2 891	915 001,50	3,14
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>2 613 693,00</b>	<b>8,97</b>
S.O.I.T.E.C.	EUR	20 493	1 785 964,95	6,13
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	EUR	164 722	827 728,05	2,84
<b>Services aux professionnels</b>			<b>730 225,35</b>	<b>2,51</b>
ASSYSTEM	EUR	15 357	730 225,35	2,51
<b>Services clientèle divers</b>			<b>921 574,08</b>	<b>3,16</b>
SERGE FERRARI GROUP	EUR	182 852	921 574,08	3,16
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>488 866,60</b>	<b>1,68</b>
COGELEC	EUR	31 138	488 866,60	1,68
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>1 957 506,65</b>	<b>6,72</b>
AUBAY	EUR	21 274	957 330,00	3,29
WAVESTONE	EUR	23 287	1 000 176,65	3,43
<b>Sociétés commerciales et de distribution</b>			<b>716 818,20</b>	<b>2,46</b>
THERMADOR GROUPE	EUR	9 942	716 818,20	2,46
<b>Total</b>			<b>28 691 520,33</b>	<b>98,50</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	28 691 520,33
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	528 956,23
Autres passifs (-)	-92 522,87
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>29 127 953,69</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C	EUR	119 181,377	233,97
Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS I	EUR	12,787	97 164,60

# QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>37 249 273,56</b>	<b>35 658 769,74</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>37 249 273,56</b>	<b>35 658 769,74</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	37 249 273,56	35 658 769,74
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>13 230,72</b>	<b>28 501,47</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	13 230,72	28 501,47
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>897 808,12</b>	<b>1 380 079,54</b>
Liquidités	897 808,12	1 380 079,54
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>38 160 312,40</b>	<b>37 067 350,75</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	35 866 792,55	38 253 730,69
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 296 349,83	-889 687,54
Résultat de l'exercice (a,b)	-435 518,42	-486 563,66
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>37 727 623,96</b>	<b>36 877 479,49</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>432 688,44</b>	<b>189 871,26</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	432 688,44	189 871,26
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>38 160 312,40</b>	<b>37 067 350,75</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	29 186,68	762,61
Produits sur actions et valeurs assimilées	442 402,63	315 713,23
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>471 589,31</b>	<b>316 475,84</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	4 235,64
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>4 235,64</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>471 589,31</b>	<b>312 240,20</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	888 483,41	779 074,77
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-416 894,10</b>	<b>-466 834,57</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-18 624,32	-19 729,09
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-435 518,42</b>	<b>-486 563,66</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix de marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers sont valorisés au dernier cours connu.

- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Cependant, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité du Fonds sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE.

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. En cas d'absence de cotation le jour de l'évaluation ou d'une cotation non réaliste, les instruments financiers sont évalués à leur valeur probable de négociation. Les évaluations et leurs justifications sont placées sous la responsabilité de la Société de Gestion et sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Parts C	Barème	Taux Parts I	Barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	2,40% maximum	TTC	1,20% maximum	TTC
	Frais administratifs externes à la société de gestion					
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non Significatif	Non Significatif		
3	Commissions de mouvements maximum perçues par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction Action	0,30% maximum	TTC	0,30% maximum	TTC
	Commissions de mouvements maximum perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	de 0€ à 42€ TTC		de 0€ à 42€ TTC	
4	Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la performance annuelle du fonds au-delà d'une performance de 7% par an. Ces frais ne seront prélevés dès lors que la performance annuelle du fonds sera supérieure à 7% sur l'exercice comptable			

### La commission de surperformance :

La commission de surperformance est mise en place à compter de l'exercice comptable ouvert le 01/01/2023.

Le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds

- (i) d'une performance positive sur l'exercice,
- (ii) d'une performance minimale nette de 7% sur l'année

La commission de surperformance est calculée pour chacune des parts du fonds de manière indépendante.

La commission de surperformance est acquise à la Société de gestion.

### Méthode de calcul :

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un OPC fictif réalisant une performance annuelle de 7% par an et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

La surperformance générée par le fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, la provision

cumulée au titre de la surperformance fera l'objet d'une reprise de provision limitée au montant de surperformance déjà provisionnée.

**Indice de comparaison :**

Le fonds n'ayant pas d'indicateur de référence, sa performance sera comparée à un seuil de 7% par an.

**Condition de positivité :**

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

**Rattrapage de sous-performance et période de référence :**

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée au seuil de 7% annualisé.

Il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La cristallisation de la performance est effectuée le 31 décembre de chaque année.

**Période d'observation :**

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois à partir du début de l'année 2023.

A l'issue de chaque exercice comptable du fonds, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence)
- Le fonds est en surperformance sur la période d'observation, dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

**Provisionnement :**

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL) :

- La commission de surperformance fait l'objet d'une provision de 15% de la surperformance dès lors que la performance du fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif réalisant une performance annuelle de 7% sur la période d'observation.
- ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous performance.

La base de calcul de la provision (surperformance) est déterminée par la différence positive entre la performance du fonds et le seuil de 7% détaillé ci-dessous.

Le mécanisme de rattrapage de la sous performance pendant la période de référence (5 ans) s'applique sur la différence entre la performance du fonds et le seuil de 7% annualisé.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le gestionnaire.

**Cristallisation :**

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice comptable de décembre 2023.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C	Capitalisation	Capitalisation
Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>36 877 479,49</b>	<b>33 906 755,46</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 799 809,25	10 648 552,94
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 627 845,67	-6 664 466,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 692 546,83	4 195 976,71
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 326 254,08	-5 021 482,56
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-4 752,00	-5 276,10
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 266 465,76	284 254,42
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 418 002,29	-151 536,53
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	151 536,53	435 790,95
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-416 894,10	-466 834,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>37 727 623,96</b>	<b>36 877 479,49</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	897 808,12	2,38
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	897 808,12	2,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	13 230,72
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>13 230,72</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	340 217,36
	Rachats à payer	12 286,74
	Frais de gestion fixe	66 267,22
	Frais de gestion variable	6 107,81
	Autres dettes	7 809,31
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>432 688,44</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-419 457,72</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	36 886,083	9 598 715,56
Parts rachetées durant l'exercice	-33 831,160	-8 541 463,30
Solde net des souscriptions/rachats	3 054,923	1 057 252,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	135 467,427	
<b>Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1,840	201 093,69
Parts rachetées durant l'exercice	-10,550	-1 086 382,37
Solde net des souscriptions/rachats	-8,710	-885 288,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20,995	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	843 386,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	6 107,81
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	31 179,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-435 518,42	-486 563,66
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-435 518,42</b>	<b>-486 563,66</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-435 899,07	-478 253,59
<b>Total</b>	<b>-435 899,07</b>	<b>-478 253,59</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	380,65	-8 310,07
<b>Total</b>	<b>380,65</b>	<b>-8 310,07</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 296 349,83	-889 687,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 296 349,83</b>	<b>-889 687,54</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 160 130,30	-816 214,97
<b>Total</b>	<b>2 160 130,30</b>	<b>-816 214,97</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	136 219,53	-73 472,57
<b>Total</b>	<b>136 219,53</b>	<b>-73 472,57</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>41 480 959,02</b>	<b>30 756 178,58</b>	<b>33 906 755,46</b>	<b>36 877 479,49</b>	<b>37 727 623,96</b>
<b>Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C en EUR</b>					
Actif net	41 336 049,83	30 706 696,79	33 844 041,28	33 805 863,19	35 472 192,70
Nombre de titres	192 476,180	146 005,620	128 502,198	132 412,504	135 467,427
Valeur liquidative unitaire	214,75	210,31	263,37	255,30	261,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7,10	-15,74	71,01	-6,16	15,94
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,63	-2,92	-4,22	-3,61	-3,21
<b>Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I en EUR</b>					
Actif net	144 909,19	49 481,79	62 714,18	3 071 616,30	2 255 431,26
Nombre de titres	1,727	0,595	0,595	29,705	20,995
Valeur liquidative unitaire	83 908,04	83 162,67	105 401,98	103 404,01	107 427,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2 784,68	-6 140,85	28 211,44	-2 473,40	6 488,18
Capitalisation unitaire sur résultat	281,25	-303,88	-494,53	-279,75	18,13

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>BELGIQUE</b>				
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	EUR	118 522	1 206 553,96	3,20
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>1 206 553,96</b>	<b>3,20</b>
<b>FRANCE</b>				
ACTIELEC TECHNOLOGIE	EUR	280 918	1 118 053,64	2,97
AKWEL SA	EUR	61 792	998 558,72	2,65
ASSYTEM BRIME	EUR	19 694	974 853,00	2,59
BELIEVE SAS	EUR	96 705	1 015 402,50	2,69
BENETEAU	EUR	87 337	1 089 965,76	2,89
CEGEDIM	EUR	50 166	895 964,76	2,38
CGG SA	EUR	2 185 000	1 306 630,00	3,46
CHARGEURS SA	EUR	109 466	1 278 562,88	3,39
COGELEC SAS	EUR	59 843	433 861,75	1,15
EKINOPS	EUR	200 325	1 173 904,50	3,11
ESKER SA	EUR	10 306	1 644 837,60	4,36
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	139 438	2 691 153,40	7,13
EXEL INDUSTRIES	EUR	24 507	1 323 378,00	3,51
FIGEAC AERO	EUR	391 110	2 072 883,00	5,49
FONTAINE PAJOT	EUR	3 600	412 200,00	1,10
FRANCOIS FRERES	EUR	33 135	1 487 761,50	3,94
GUERBET	EUR	75 279	1 467 940,50	3,89
HAULOTTE GROUP	EUR	12 982	32 844,46	0,08
LECTRA SA	EUR	73 493	2 296 656,25	6,09
LUMIBIRD SA	EUR	123 673	1 506 337,14	3,99
MANITOU BF	EUR	57 818	1 341 377,60	3,55
MERSEN	EUR	30 241	1 064 483,20	2,82
PRODWAYS GROUP SA-WI	EUR	574 514	551 533,44	1,46
Quadient SA	EUR	63 827	1 226 754,94	3,25
SERGEFERRARI GROUP SA	EUR	143 861	1 159 519,66	3,08
SES IMAGOTAG SA	EUR	1 732	235 205,60	0,63
SOITEC SA	EUR	6 000	970 800,00	2,57
THERMADOR GROUPE	EUR	14 206	1 200 407,00	3,18
VIRBAC SA	EUR	6 111	2 196 904,50	5,82
WAVESTONE	EUR	14 889	873 984,30	2,31
YMAGIS	EUR	340 859	0,00	0,00
YMAGIS BSA 30-06-24	EUR	340 859	0,00	0,00
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>36 042 719,60</b>	<b>95,53</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>37 249 273,56</b>	<b>98,73</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>37 249 273,56</b>	<b>98,73</b>
<b>Créances</b>			<b>13 230,72</b>	<b>0,04</b>
<b>Dettes</b>			<b>-432 688,44</b>	<b>-1,15</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>897 808,12</b>	<b>2,38</b>
<b>Actif net</b>			<b>37 727 623,96</b>	<b>100,00</b>
<b>Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C</b>	<b>EUR</b>	<b>135 467,427</b>	<b>261,85</b>	
<b>Parts QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I</b>	<b>EUR</b>	<b>20,995</b>	<b>107 427,06</b>	

## 7. ANNEXE(S)

**Information SFDR**